



5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2018 –119 du 24 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 24 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 septembre 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER - J. LECERF – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – D. TABARY – M. GORGUET – F. DEHON

MM. L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – J.C. CODEVELLE – P. VISENTIN – J.N. MENAGE - M. REBOUT – E. BURDIAC – M. FOULON – J.P. LORENT - L. ANTINORI – J.L. TABARY – J. CAPELLE – B. HIEZ – G. TRANNIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS - J.L. CANDAT

M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER,
M. M. FOULON, absent et excusé, a été suppléé par M. F. BAILLEUL,
M. J.P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

Objet : Vie associative – Création d'un Point d'Information à la Vie Associative (PIVA) et adhésion au réseau.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté le bilan du forum des associations qui s'est déroulé le samedi 22 septembre de 14h à 18h. Une trentaine d'associations était présente à cette journée, ce qui montre le dynamisme du tissu associatif du territoire du Sud-Artois.

Monsieur le Président détaille ensuite la volonté de l'intercommunalité d'aider ce tissu associatif à se développer davantage afin de répondre au mieux aux attentes des habitants du territoire et au besoin de lien social et de vivre ensemble.

Monsieur le Président évoque également l'initiative portée par l'association d'Action Educative du Pas de Calais (AAE62) qui intervient auprès du tissu associatif afin d'aider ces dernières tant au niveau des arcanes administratifs que de la recherche de subvention. Une dizaine d'associations a pu bénéficier des conseils de cette association dernièrement pour préparer une réponse à l'appel à projets lancé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale auprès du monde associatif dans le cadre du fonds spécifique du développement associatif.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'aller plus avant dans cet accompagnement en créant sur le territoire intercommunal du Sud-Artois un point d'information à la vie associative et en adhérant au réseau départemental des «PIVA». Ce nouvel outil doit permettre de renforcer le rôle de l'intercommunalité dans l'accompagnement, le confortement et le développement du tissu associatif du Sud-Artois.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés:

- d'approuver la création d'un Point d'Informations à la Vie Associative (PIVA) sur le territoire de l'intercommunalité du Sud Artois ;
- d'approuver l'adhésion de la communauté de communes du Sud-Artois au réseau PIVA Nord-Pas de Calais ;
- d'approuver la mobilisation de ressources en interne pour animer ce PIVA
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Jean-Jacques COTTEL.

*2018-119 du 24/09/2018.
Adhésion au réseau point d'informations
Vie Associative.*



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 23/10/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/10/2018



Pour copie conforme

- Le 24/09/2018

Jean-Jacques COTTEL, Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS